

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze et le 17 novembre convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le 24 novembre deux mil quinze à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la dernière séance
- Schéma de coopération intercommunale : Avis du conseil municipal
- Convention 30 millions d'amis pour trappage des chats
- Future intercommunalité : groupes de travail
- Questions diverses

L'an 2015, le 24 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

**Présents** : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BALLANGER Stéphanie, BOUCHET Sandra, CHARLES Floriane, CHASSELOUP Annie, DUBOURG Nicole, ESCANDE Aurélie, GALY Virginie, POMMERAUD Brigitte, MM : BESSONNET William, CORNELIUS Richard, KOTSIS Jack, LABAYE Gilles,

**Absent(s)** : RODOMOND Jocelyn

**Excusé(s)** : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BERTIN Jean-Noël à Mme POMMERAUD Brigitte

**Secrétaire**: Mme CHARLES Floriane

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance du 20 octobre est adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Avis du conseil municipal**

Monsieur le Maire explique aux membres présents :

La loi NOTRe fixe les objectifs suivants :

- La constitution d'Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui, sauf exceptions prévues par la loi, doivent regrouper au moins 15 000 habitants ;
- Une meilleure cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre, au regard notamment des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale ;
- La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes par la rationalisation de leur fonctionnement et la suppression des doubles emplois ;
- L'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale

De plus l'évolution des périmètres doit être fondée sur les données territoriales significatives de l'existence d'un projet de territoire.

Doivent ainsi être pris en compte les critères suivants :

- Les bassins de vie
- Le schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR)
- Les syndicats mixtes de pays

En s'appuyant sur ces objectifs et sur les critères applicables aux EPCI à fiscalité propres, Monsieur le Préfet propose un projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

L'article L 5210-1-1 du CGCT prévoit que les conseils municipaux doivent délibérer pour avis sur ce projet. Le projet élaboré par M. le Préfet a été transmis à tous les conseillers pour leur permettre d'en prendre connaissance, afin qu'il puisse donner leur avis sur cette proposition

Il demande aux membres présents d'émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) tel qu'il a été présenté par M. le Préfet.

\*\*\*\*\*

### **Convention 30 millions d'amis pour le trappage des chats**

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il y a une recrudescence des chats errants et/ou sauvages sur certains secteurs de la commune et que des riverains nous ont alertés.

Toutefois Monsieur le Maire précise qu'il est interdit d'attraper les chats il faut conventionner avec la fondation 30 millions d'amis pour mettre en place une action visant à maîtriser les populations de chats errants par le contrôle de leur reproduction.

Après signature de cette convention, chaque intervention fera l'objet d'un bon de mission spécifique qui devra déterminer :

- La localisation et la date/période d'intervention
- L'estimation du nombre de chats
- Des devis de vétérinaires pour la stérilisation sachant que les prix sur lesquels la fondation peut s'engager sont les suivants (sachant que les dépassements de tarifs seront à la charge de la collectivité) :
  - ✓ 80 € pour une ovariectomie + tatouage
  - ✓ 60 € pour une castration + tatouage

De plus la commune s'engage sur certaines contraintes et obligations qui sont définies dans la convention et qui auront un coût pour la commune.

Après avoir étudié toutes ces informations, le conseil souhaite des renseignements complémentaires et reporte sa décision d'adhérer ou non lors d'une prochaine réunion.

\*\*\*\*\*

### **Future intercommunalité : GROUPES DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la future fusion de 4 intercommunalités, il convient de constituer des groupes de travail par thème, pour définir les futures compétences et contour de cette nouvelle entité.

Il demande aux élus de se positionner en fonction de leurs compétences ou de leurs intérêts pour un groupe de travail.

<b>Thème</b>	<b>Elu référent</b>	<b>Référent technique</b>	<b>Elus</b>	<b>Techniciens</b>	<b>Expertise externe</b>
Finance, prospective, fiscalité			Nicole DUBOURG		
Ressources humaines, organisation					
Patrimoine et matériel					
Transport, mobilité					
Déchets			Floriane CHARLES		

Eau et assainissement			Floriane CHARLES Denis DUROCHER		
Economie , commerces,			Virginie GALY		
Tourisme			W. BESSONNET		
Urbanisme			Nicole DUBOURG		
Logement					
Enfance-jeunesse			Sandra BOUCHET		
Voiries			Denis DUROCHER Jack KOTSIS		
Scolaire			Sandra BOUCHET		
Environnement, cadre de vie					
Culture			R. CORNELIUS		
Sport			R. CORNELIUS		
Energie					
Agriculture					
Numérique			Virginie GALY		
Insertion-emploi					
Vie associative					

\*\*\*\*\*

### **Démission d'un conseiller municipal**

Monsieur le maire donne lecture pour information de la démission de M. RODOMOND du conseil municipal de Trois-Palis, pour raisons personnelles  
Sa demande sera transmise au Préfet.

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Rappel des dates des prochaines élections régionales les 6 et 13 décembre prochain

- FREDON avait établi en 2014 un devis pour un plan d'entretien des espaces verts publics suite à la transition énergétique et l'obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de « zéro pesticide ». La communauté de communes propose d'être support de la démarche « terre saine » pour de toutes les communes de la CdC. Cette charte sera à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Une personne de Fléac possède un bateau et fait des escales sur la Charente, il souhaiterait pouvoir débarquer des passagers sur le ponton de la commune ⇨ Il faut lui dire de venir voir le ponton et nous faire ses observations sachant que l'accès se fait par un chemin privé
- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 15 décembre.

\*\*\*\*\*

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées la séance est levée à 22 h 45

\*\*\*\*\*